



**INSPECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

**Division des Examens et  
Concours**

Dossier suivi par  
Elodie Le Guilchard  
Téléphone  
04 90 27 76 53  
Fax  
04 90 27 76 39  
Mél.  
elodie.le-guilchard1  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Avignon, le 8 décembre 2010

L'inspecteur d'académie  
directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les enseignants du premier degré

S/c de Mesdames et Messieurs  
les Inspecteurs de l'Education Nationale  
chargés de circonscription

**Objet : Candidature aux épreuves du CAPA-SH – session 2011**

**Référence :** - Décret N° 2004-13 du 5 janvier 2004  
- Arrêté ministériel du 5 janvier 2004 (BOEN spécial n°4 du 26 février 2004)  
portant création et organisation du CAPA-SH

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le registre des inscriptions aux épreuves du CAPA-SH sera ouvert

**du lundi 13 décembre 2010 au vendredi 28 janvier 2011**  
à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

#### **I / Conditions d'inscription :**

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de professeur des écoles.

#### **II / Demande d'inscription :**

Les candidats devront retirer un dossier d'inscription au CAPA-SH à l'inspection académique, bureau 114, 1<sup>er</sup> étage, ou en faire la demande à la division des examens et concours.





### III / Pièces à fournir par les candidats :

- le dossier d'inscription (tout dossier expédié par voie postale devra l'être avant le 28 janvier 2011) : les candidats veilleront à le remplir avec le plus grand soin et indiqueront notamment l'adresse de l'école où se dérouleront les épreuves,
- la photocopie de l'arrêté de titularisation pour les professeurs des écoles de l'enseignement public,
- la photocopie de l'agrément ou du contrat définitif pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Pour les candidats déjà titulaires d'un CAPA-SH et souhaitant changer d'option, il conviendra de joindre la photocopie du diplôme.

**Bernard LELOUCH**

Copie à : Monsieur Le Directeur diocésain